

REVISION GENERALE du POS.

Valant élaboration en PLU.

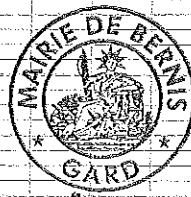
CONCERTATION du PUBLIC

RES - 709

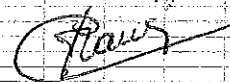
 Calligraphe

REVISION GENERALE du POS valant élaboration en  
PLU.

Cahier de concertation du public ouvert le  
25 juin 2009 suite à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 10 juin 2009  
déposé en Préfecture le 25 juin 2009 rendue  
exécutoire le 25 juin 2009.



Le Maire

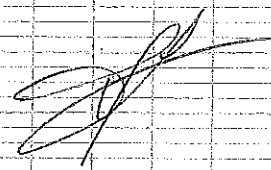
  
Théos GRANCHI

Le 28/07/09 Je m'appelle Marielle BREDA. J'habite à Bernis et j'y travaille. Maman d'une petite fille scolarisée à Bernis, Je cherche un terrain à bâtir dans le cadre d'un programme municipal ou autre. mes coordonnées sont :

M<sup>me</sup> BREDA Marielle  
2 rue de la Condamine  
30620 Bernis  
04-66-88-71-50

L'objectif finale  
J'aurais de la prairie  
30620 Bernis.

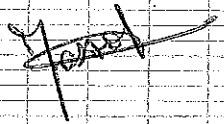
Voilà le terrain prairie  
du plan d'occupation des sols et du  
nouveau projet urbain, suite à ma lettre  
du 10 mai 2009 j'ai reçu ma demande  
de permis de construire concernant la  
zone U.B.1. U.B.2.



Le 27/08/09

Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain  
(1070 m<sup>2</sup>) N° 217, ruse "Le Plan" à Bernis et  
je souhaite rendre constructible celle-ci.

M<sup>me</sup> TUMBARELLO Patricia épouse MASSOT  
13, av. St Eusèbe - Rés. Le Riviera.  
83120 SAINTE MAXIME.  
TEL. 04.94.96.00.36





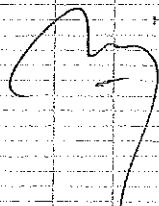
(2)

Monsieur MANIFACIER Gerard  
épouse CONVERTIAN

566 Rue du Sarrakéi 20000 Nioués

Déclaré le 02 Sept 2009 :

Propriétaire de la parcelle N° 92, lieu dit le Moulin,  
à vent je demande que cette parcelle soit déclarée  
constructible pour l'habitation principale de mon  
frère Cedric CONVERTIAN. Merci -



le 04/09

M. NAVARRO Robin et COMBOULEGNES Aurelie

Cadastre : (1) AY N° 38 (2) AS N° 119 Aires

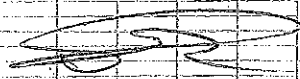
Fils de Francis et Marie NAVARRO, j'ai acquis 2 parcelles  
de terrain situées côté route d'Uchaud,  
sur les conseils de l'ancienne municipalité qui nous  
a garanti que ce terrain allait être constructible.

Je suis né et j'ai grandi à Berrin, mes parents y vivent,  
j'y ai beaucoup d'amis et j'ai acheté ces terrains pour  
construire ma résidence principale et l'autre pour  
mes enfants.

Ce terrain me paraît bien situé, près des habitations  
existantes et bien desservi par plusieurs voies. De plus de  
mémoire d'homme il n'est pas inondable.

J'espère que ce terrain sera choisi pour l'implantation  
du nouveau lotissement annoncé en réunion publique.

Sincères Salutations



Att. n° 1741

le 14/09

M. BOYER Olivier Bernin

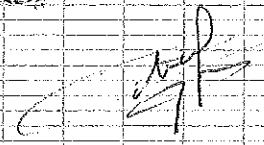
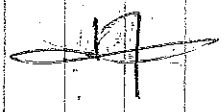
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accéder à ma requête dont l'objet est le suivant :

Suite à l'assurance donnée par M. SORETS ancien Maire de pouvoir construire sur la parcelle actuellement cadastrée sous le n° AY 43 lieu dit "des Bourges" j'ai vendu plusieurs parcelles. Sur la parcelle me restant AY 43 je vous demande la possibilité de construire pour mes enfants et petits enfants devenus adultes, M. BOYER Elicienne, M. BOYER Justine, M. GEYER Stéphanie, M. GEYER Adrien, M. BOYER Florent.

Cette parcelle est délimitée par le chemin rural alloué de la R. d'Alain à la route de Gervin de Sarriaux par un chemin de terre de large et la longeant sur toute sa longueur, ce qui permet une sortie facile sur l'un de ses deux axes.

D'autre part je vous rappelle que cette parcelle n'a jamais été immatriculée notamment en 1988.

En espérant une suite favorable à ma demande et en vous remerciant par avance, très agréablement, de votre bienveillance distinguée.

4

6/08/09

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Couhoulleignes  
Propriétaires de la parcelle AS 117 - Ains vieilles.  
Couhoulleignes Cyril, rappeur pompier à Nîmes et beau frère de  
Nouveau Robin, je suis marié à Myriam professeur de école, père  
de deux enfants.

Désirons construire à Bernis afin de vivre dans le village  
qui semble adapté à nos besoins et envies.

Situé à une distance respectable de Nîmes vis à vis du  
travail et suffisamment à l'écart afin de conserver un certain  
calme, le village de Bernis nous semble être un bon lieu  
de vie.

Nous attendons de pouvoir réaliser ce projet qui nous tient  
à cœur.

Sincères salutations

16/09/2009

Propriétaire par un 1/3 du terrain cadastre AY 43  
lieu dit "les Nourgues"

Ce terrain sera attribué à nos enfants pour acquiescence  
leur parcelle et aussi leur permettre de construire.

Salutations distinguées

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> HÉRAUT Christian

16/09/2009

Propriétaire d'une partie d'un terrain cadastre  
AY 42 lieu dit "les Flargues" avec Cécile  
HÉRAUT Nous souhaitons construire un petit  
pavillon pour notre fils et investir sur le  
decennaire du village

Salutations distinguées

Gao  
LARHIA

HÉRAUT  
Cécile

16.03

DURAND Stephon et HERAUD Carline  
Propriétaires d'une partie d'un terrain cadastré  
AY 42 lieu dit "les mougus"  
Ce terrain sera destiné à la construction par nos  
enfants.

Natifs tous deux du village, nous souhaitons  
que votre petite famille y reste réunie.

Sincères Salutations

Heraud

Durand

17.03

Mlle HERAUD Camille Propriétaire 1/3  
d'un terrain Cadastre AY 42 lieu dit "Les  
fourques".

Je souhaite que ce terrain devienne  
constructible pour que je puisse construire  
ma résidence principale et continuer à vivre  
dans mon village.

Sincères Salutations.

HERAUD

1.10.09

Pour une raison difficile à comprendre,  
les parcelles cadastrées sections AS 076,  
AS 077 et AS 078 ont, lors de la dernière  
révision du Plan d'Urbanisme, été classées  
en zone "non constructible".

En effet, lorsqu'on regarde le plan  
cadastral de Breuil, on comprend mal la  
raison pour laquelle ces sections ont été

17

l'assées en dehors de la zone  
constructible alors que, comme elle  
sur laquelle a été construite la maison  
de retraite la Thébaude (Section  
AS 67), elles se trouvent toutes dans  
le secteur dit (le village) bordé par  
le chemin Saint Louis.

En toute logique, lorsqu'on regarde  
le plan de Bernis et ses alentours, il  
semble évident que les trois parcelles  
AS 076, 077, et 078 qui se trouvent  
toutes dans le secteur dit (le village)  
entre le chemin Saint Louis et le  
centre ville, devraient avoir la même  
classification que la section AS 67.

Nous souhaitons donc que la  
commission mise en place par le  
Conseil Municipal tienne compte de  
ces remarques lors de ses travaux de  
révision du P.O.S.

M<sup>r</sup> Southwell Dealie  
lieudit. Les Anches  
07890 Quintenas  
Tél: 04.45.34.46.46.

Southwell

M<sup>r</sup> GUFFLET Gilles (épouse de M<sup>e</sup>  
Claude Southwell)  
13, Rue Aline Perret  
77590 Bois-le-Roi  
Tel: 01.60.69.65.00.

*[Signature]*

*[Signature]*



M<sup>re</sup> & M<sup>me</sup> MEJEAN Maurice et leurs fils font la demande pour que notre terrain situé lieu-dit "Camferin" Section A-N N<sup>os</sup> 6 et 7 Impasse des Corbières passe en zone Constructible

*(Signature)*

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> MEJEAN Maurice  
1 Rue de la Garde  
30620 Bernis

26/10/2009

Elic Caiguès  
16 Rue Edith Piaf  
30620 Aubord  
Tel 04 66 71 59 05  
06 09 96 6

Je possède une parcelle de terrain sur la commune de Bernis, immatriculée au cadastre ZA 112, laquelle est surélevée par rapport à la route de la déchetière, et de mémoire de Bernisais n'a jamais subi la moindre inondation.

De plus des villas sont construites à proximité ainsi que de l'autre côté de la route.

En conséquence je souhaiterais vivement que ce terrain devienne constructible afin de pouvoir en profiter de mon vivant ainsi <sup>que</sup> de pouvoir en faire profiter mes enfants.

Comptant sur votre compréhension.

*(Signature)*

*(Signature)*

(8)

le 24.11.2009

M<sup>r</sup> PIERRE CORTINAS  
34<sup>bis</sup> B<sup>is</sup> Charles Fourier  
30620 BERNIS

Lors de la révision de son P.O.S, la commune de Bernis devrait saisir l'appar-  
tenant d'étendre les zones constructibles  
sur le côté Est du village, en direction de  
Milhaud, notamment au bordure du "Chemin  
de Milhaud" car ces terrains sont très  
proches du village, en limite de parcelles  
déjà bâties, en zone non inondable et  
déjà desservies par la voirie.  
Surtout,

le 15.12.2009

M<sup>r</sup> JULIEN AUBIC  
10 Rue <sup>St</sup> Léonard  
30620 BERNIS

Propriétaire d'un terrain sis au Chemin  
de Milhaud, je souhaiterais voir le P.O.S  
évoluer du côté est, cette zone  
étant prête à recevoir des habitations  
car contigue à des terrains déjà  
bâties, très proche du "village" non  
inondable, desservie par la voirie et  
les installations et équipements.

*[Signature]*

nécessaires à la construction.  
en toute logique donc, le plan pourrait  
s'étendre de ce côté est du village -

Ajutey

Monsieur DOMINIQUE AUZERY

Didier AUZERY

REGINE AUZERY

↳ Adresse SERRE LOTIER 26400 SOYAUS

Tel : 06 61 44 62 64 / 04 75 76 04 09

Nous sommes propriétaires en indivision avec au  
dessus de notre père, de la terre AR 169 quartier dit  
"le constantine", au lieu de la zone urbaine.

Dans l'authenticité du PLU à venir, nous serions tous  
les 3, intéressés, de la possibilité pour ce terrain de devenir  
constructible.

~~M. Auze~~ M. Auzeby ~~Signature~~

06 83 47 54 88

M. Franck Perez Mareon : 04 66 73 35 40

241, rue de la Nouaille 30920 Cordogan

?  
Je vous serai reconnaissant de bien  
voulair étudier mon dossier.

Commune de Bormis : Section 2H n° 91

lieu dit "les Aldougnas"

Je possède ce terrain depuis 36 ans  
et depuis j'espère avoir la possibilité de  
faire construire, plus pour moi, mais

~~Signature~~

10

Forces Mes enfants - Le terrain est  
mitoyen avec Michard, et j'ai  
lancé une construction sur la  
même parcelle, j'ai existé déjà.  
Je vous remercie pour l'absence  
de tous puis de croire à mes  
salutations.

J. P. M.

Le 21.01.10.

Le 12 Aout 2010

M<sup>r</sup> Serefini Claude  
Dn<sup>s</sup> Sirein  
chemin des Baulines  
30600

?  
Je possède une parcelle sur la Commune de  
Bemis, située au chemin de l'aligner pour le  
n° AP 217, ce terrain est rural et non  
immobilier. De plus il est entouré de maison  
et la rue à l'éclairage communal.  
De ce fait je souhaiterais que ce terrain  
devienne constructible.

Jef

Jef



le 2 MARS 2012,  
SOREAU Jean-Claude  
1, Rue Notre Dame  
30000 NIMES

En continuité de divers entretiens et suite à la délibération prise en date du 10 Juin 2009, par le Conseil Municipal de la commune de Borius, et après lecture de l'exposé de M<sup>r</sup> Bernard SOULAGES, adjoint chargé de l'urbanisme et plus particulièrement au 6<sup>ème</sup> paragraphe du point 2, où il est mentionné :

- "Maîtriser l'extension future de l'urbanisation en continuité de l'habitat existant"

Sous cette vision, et selon les dispositions du point 3 portant sur les modalités de la concertation publique,

je porte à votre connaissance que les parcelles cadastrées :

- AP 195 et 196 correspondent totalement aux attentes souhaitées et que par ailleurs :

- \* elles sont entourées par des parcelles déjà construites à savoir :
  - à l'ouest par les parcelles AP 193 et 194,
  - au Nord par la parcelle AP 188,
  - à l'Est par la parcelle AP 216.

\* elles sont desservies par le chemin dit de "Laliquier",

\* elles bénéficient de tous les éléments de viabilité à savoir :  
eau potable, assainissement collectif, électricité, téléphone, éclairage public.

En conséquence, je demande que ces deux parcelles AP 195 et AP 196 soient inscrites dans la périmètre de zone constructible de type UC, au même titre que le sont les parcelles AP 193, 194 et 188.

Fait le 02 MARS 2012

